

COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA R+D ENERGIE

PROGRAMME NATIONAL BELGE DE R+D ENERGIE

Le Gouvernement belge a adopté, le 27 juin 1975, un programme national d'impulsion à la R+D dans le domaine de l'énergie (non nucléaire).

Ce programme sera prochainement complété par un volet "économie des déchets".

Comme les autres programmes nationaux, ce programme a pour but de fournir des éléments destinés à faciliter la prise de décision politique.

Les préoccupations essentielles qui sont à la base de son élaboration sont les suivantes:

- identifier les critères scientifiques d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie dans les divers secteurs de l'activité nationale;
- permettre une diversification des solutions énergétiques auxquelles il serait possible de recourir pour diminuer la dépendance énergétique du pays;
- évaluer les effets économiques et les effets sociaux de diverses techniques et solutions énergétiques nouvelles susceptibles d'améliorer la situation nationale dans un avenir plus ou moins proche;
- mettre au point des données et des instruments d'évaluation permettant d'identifier à temps les choix scientifiquement et techniquement possibles que le pays pourrait faire, en matière d'énergie, pour le moyen et le long terme.

Le programme est axé sur les domaines suivants:

- a) Elaboration de modèles permettant une meilleure connaissance du système énergétique national et des prévisions quant à son évolution dans l'avenir.
- b) Economies d'énergie: un premier volet concerne l'étude systématique des problèmes de récupération des chaleurs perdues ou dégradées; dans le cadre de nouvelles propositions à présenter au Conseil des Ministres,